



Chronique de l'arbitrage

Le carton

Définition : Le STOP n'est ni une déclaration, ni une enchère, mais seulement un avertissement qui signale qu'un joueur va produire une enchère à saut.

Le but de ce signal est d'éviter que l'adversaire de gauche ne transmette d'information à son partenaire en enchérissant trop rapidement après l'enchère à saut.

Quand l'utiliser ? Lorsque vous vous apprêtez à faire une enchère à saut (ouverture, réponse, surenchère, intervention).

Comment l'utiliser ? Le joueur à l'enchère dépose le carton STOP devant lui et immédiatement après, le carton d'enchère à saut. Après 10 secondes, il remet le carton STOP dans la boîte à annonces (le terme 'boîte à enchères' n'est pas vraiment correct car elle ne concernerait que les cartons de 1 Trèfle à 7SA). A partir de là seulement le joueur suivant peut faire une déclaration.

L'utilisation du carton stop est obligatoire avant toute enchère à saut et l'adversaire doit respecter cette pause de 10 secondes que le STOP ait été ou non retiré. Pendant ce laps de temps, le joueur situé derrière le STOP, doit réfléchir à sa décision ou **faire mine de réfléchir** même s'il a une enchère évidente (même et surtout 'Passe') sans manifester de quelque façon, ni même porter sa main vers sa boîte à annonces.

Si vous oubliez d'utiliser le STOP, cela ne vous autorise plus à introduire une réclamation à l'encontre d'un adversaire qui n'a pas respecté la pause exigée. Déposer le STOP par inadvertance sur la table ne constitue pas une infraction en soi.

Exemple :

- Vous déposez le STOP sur la table alors que ce n'est pas votre tour d'enchérir.
- Vous utilisez le STOP alors que votre enchère n'est pas une enchère à saut.

Néanmoins, cela peut constituer une information non autorisée pour le partenaire.

Une joueuse me dit dernièrement : « Il ne faut pas utiliser le STOP quand il s'agit d'enchères évidentes comme « 1SA – passe – 3SA », ... il n'en est rien, c'est OBLIGATOIRE !

Un joueur ne peut pas risquer de transmettre à son partenaire une information illicite basée sur le fait qu'il utiliserait le carton STOP à sa guise.

Quelques informations complémentaires à propos de l'utilisation des boîtes à annonces :

A son tour de déclarer, chaque joueur place devant lui un carton de déclaration.

Les déclarations sont placées de la gauche vers la droite du joueur. Les cartons successifs doivent se chevaucher. Chaque déclaration faite doit rester visible, et les déclarations non faites invisibles.

Il n'est pas interdit, comme Zia Mahmood aime le faire, de ne prendre dans la boîte à annonces que le carton en question à la place de tous les cartons précédents l'enchère choisie.

Mais alors, cette façon de faire doit être maintenue tout au long de la séance.

Une déclaration est considérée comme faite lorsque le joueur l'a délibérément sortie de la boîte à annonces. Attention, derrière écrans ou en France, la déclaration n'est considérée comme faite que lorsque le joueur l'a intentionnellement exposée et lâchée sur la table. Toucher des cartons avec hésitation pourrait néanmoins transmettre une information illicite pour le partenaire.

A la fin des annonces, l'entameur entame face cachée. Toutes les déclarations doivent rester sur la table jusqu'à ce que les demandes d'explications de l'un ou l'autre joueur soient terminées.

Lorsque le partenaire de l'entameur lui en donne l'autorisation, l'entame est rendue visible.

Les cartons sont replacés dans leurs boîtes respectives et le mort étale sa main.

Laisser le carton de l'enchère finale sur la table en cours du jeu n'est pas la procédure correcte, mais n'est pas pénalisable.